

Légation  
1, 2, et 25  
SUISSE.

Paris le 26 avril 1873

No

#

Confidentiel

25 ans 75. J.  
à circulation.

Monsieur le Président,

J'ai eu hier avec M. de Rémusat et avec M. Thiers, deux conversations importantes sur les conflits religieux en Suisse, & je m'empresse de Vous en rendre compte.

I M. de Rémusat recevait hier à l'hôtel du Quai d'Orsay les chefs de mission accrédités à Paris. J'ai cherché à cette occasion à apprendre de lui quelque chose de plus que ce m'avait dit M. Lanfrey, au sujet des démarches du parti clérical pour pousser le gouvernement français à intervenir contre le mouvement catholique-libéral en Suisse. J'ai introduit ma demande dans les termes suivants :

"Des renseignements provenant de sources différentes m'ont  
convaincu que ces démarches du parti clérical existent, sans cependant  
que j'aie pu arriver à en connaître les auteurs. Tout récemment, la  
nouvelle feuille Prepe publiait la correspondance suivante, qui fait aujourd'hui

Monsieur

Monsieur Lévesque

Président de la Confédération Suisse

Berne

BAR

15

Dodis





le tour des journaux " on annonce que Mgr Nardi, envoyé confidentiel du  
 " Vatican, serait arrivé à Paris. Le personnage, qui s'est immédiatement  
 " mis en rapport avec des personnalités éminentes, serait chargé d'une  
 " mission en Suisse. Le ministre de France, M. Lanfrey, serait également  
 " parti pour Paris et il aurait été reçu lundi dernier par M. Thiers.  
 " L'entretien aurait naturellement roulé sur le conflit du clergé avec  
 " l'autorité fédérale et quelques cantons. D'après cette correspondance, la  
 " question prendrait des proportions inattendues et considérables". ( Voir  
 Suisse <sup>fédérative</sup> radicale du 23 avril n° 66 ).

" Cet article, reproduit par la presse suisse, ai-je continué, augmente  
 l'agitation et provoque une méfiance qui ne favorise pas les bons rapports  
 entre la France et la Suisse. Je me fais donc un devoir de Vous demander  
 s'il y a quelque chose de vrai dans les bruits répandus, afin de pouvoir  
 en informer mon gouvernement. "

M. de Remusat a répondu : " Je ne sais rien de cet envoyé  
 " du Vatican. C'est donc dans tous les cas une nouvelle fausseté ".

Sur ma réplique : " Mais il y a eu cependant, je le sais ( voir  
 mon rapport sur ma conversation avec M. Lanfrey, 16 avril n° 1007 ) des



des démarches de ce genre, j'en il serait très intéressant pour le Conseil Fédéral de savoir si les auteurs de ces démarches sont Suisses ou étrangers".

M. de Rémusat, après quelque hésitation, a répondu: "C'est Mgr Dupanloup, appuyé par quelques autres évêques, qui a adressé au ~~Gouvernement~~, sous forme de pétition, un mémoire attirant l'attention du Gouvernement sur ce qui se passe en Suisse et sur la position des catholiques dans votre pays. Ce mémoire, très bien rédigé, quoique contenant quelques exagérations, se base sur le fait que les traités annexant à la Suisse quelques paroisses sardes a garanti le libre exercice de la religion catholique. Par l'annexion de la Savoie à la France, cette dernière puissance s'écarterait des droits du Roi de Sardaigne en tout ce qui concerne les obligations contractées par Genève et la Suisse envers les communes catholiques annexées; la France a donc un titre conventionnel qui l'autorise à intervenir."

M. de Rémusat m'a communiqué les détails qui précèdent à titre tout à fait confidentiel, et attend qu'ils ne reçoivent pas de publicité — Comme vous le voyez, ce mémoire ne parle nullement du Porrentruy,

ce qui



4

ce qui laisse place à la supposition qu'il est dû aux invitations de M<sup>r</sup> Mermillod, soit directement, soit par l'intermédiaire du Vatican.

J'ai immédiatement remercié M<sup>r</sup> de Rémusat de cette communication, en ajoutant: "Toute demande de cette nature, même sous la forme la plus adoucie et quelque soient les ménagements apportés dans la forme, susciterait le plus vif mécontentement en Suisse. Dans l'influence de l'esprit national, toutes les nuances d'opinion disparaîtraient, et tous y verraient une tentative d'immixtion dans nos affaires intérieures. La Suisse n'attaque nullement la religion catholique; elle se borne à défendre les droits de l'état contre les empiétements de Rome et contre les tentatives du Vatican de placer l'obéissance à Rome au dessus de l'obéissance aux lois du pays. La Suisse et ses autorités n'ont subi aucune influence de la part de l'Allemagne ou de l'Italie; elles s'opposent avec la plus grande fermeté à toute tentative d'ingérence dans ce qu'elle Suisse considère comme les attributs de son indépendance, <sup>et</sup> ~~les rappelés des~~ <sup>et</sup> cela de quelque côté que vienne cette tentative." J'ai rappelé les



conséquences de l'intervention française en 1847 en faveur des Jésuites & du Sonderbund, intervention qui a tourné au préjudice de ceux qui avaient essayé d'exercer une pression sur la Suisse. "Les ultramontains, eux mêmes, regretteraient sûrement les suites des démarches qu'ils ont peut être provoquées, eux ou M. Mermillod, parce que ces démarches auraient sûrement un effet absolument contraire à celui qu'ils en attendent"

M. de Rémusat m'a répondu qu'il comprenait toute la portée de mes appréciations, et que je devais être convaincue que le Gouvernement français réfléchirait mûrement et userait de la plus grande circonspection avant de faire une démarche dans le sens de la demande de l'Evêque d'Orléans. "Le Conseil des Ministres ne s'en est pas encore occupé. Il est possible, d'après ce que j'ai pu apprendre, qu'un certain nombre de membres du parti clérical, adressent au Gouvernement une interpellation lors de la rentrée de l'Assemblée Nationale le 19 mai."

J'ai répliqué que le fait seul de cette interpellation et des débats



6

qui en seront la conséquence) auraient déjà pour effet de froisser le sentiment suisse, très susceptible lorsqu'il s'agit d'immixtion de puissances étrangères dans les affaires intérieures, & que je devais répéter que cette manifestation irait contre le but de ses auteurs.

M. de Rémusat a terminé en exprimant, dans un esprit très bienveillant, et comme pensée entièrement personnelle, que l'intérêt de la Suisse même lui paraissait être d'user d'une prudence extrême dans tout ce qui touche ces délicates questions religieuses, d'autant plus délicates que la Suisse est un pays mixte. Je dois dire qu'il a employé les termes les plus réservés et les plus empreints de bon vouloir.

**II** La certitude que j'avais acquise par mon entretien avec M. de Rémusat de l'existence de démarches du parti dévial auprès du gouvernement français m'a engagé à me rendre le soir même chez M. Thiers, qui reçoit tous les jours au palais de l'Élysée. Je tenais à confirmer directement au Président de la République ce que j'avais dit à 5 heures du



soir à son ministre des affaires étrangères, chez lequel j'étais resté près de 3/4 d'heure en conférence. J'ai expliqué et répété succinctement à M<sup>r</sup> Thiers ce que j'avais dit à M<sup>r</sup> de Rémusat; je l'ai fait dans le même esprit et en renouvelant les mêmes observations. J'ai terminé mon résumé en disant: "J'ai trop de  
 « confiance dans la haute sagesse du chef du pouvoir et de ses  
 « ministres pour croire qu'ils se laissent entraîner à une  
 « intervention quelconque et sous quelque forme que ce soit,  
 « dans ces délicates questions. Les conséquences de cette immixtion  
 « pour les rapports entre les deux peuples et pour les catholiques  
 « eux-mêmes ne peuvent pas vous échapper".

M<sup>r</sup> Thiers m'a répondu aussitôt, avec une certaine vivacité, mais en baissant la voix (il y avait environ quarante personnes dans les salons): "Il n'y a pas eu jusqu'à ce jour de demande formelle  
 « d'intervention en faveur des catholiques en Suisse. Il y a eu  
 « seulement des lettres, dont le but était d'attirer l'attention du  
 « gouvernement sur ce qui se passe en Suisse". M<sup>r</sup> Thiers n'a nullement indiqué la provenance de ces lettres, ce qui prouvait



que M<sup>r</sup> de Rémusat n'avait pas encore pu lui faire part de notre conversation, qui avait eu lieu entre 5 et 6 heures au Ministère des Affaires Étrangères. Il ignorait donc que j'avais réussi à obtenir de M<sup>r</sup> de Rémusat, non sans une certaine insistance, communication de la démarche de l'évêque d'Orléans.

N'étant pas certain que cette ouverture de M<sup>r</sup> Rémusat fut approuvée par le Président de la République, je me suis abstenu de dire à M<sup>r</sup> Thiers que je commençais l'auteur du "Mémoire".

M<sup>r</sup> Thiers a continué dans les termes suivants: "Je sais très bien

"à quoi visent les cléricaux dans leurs démarches auprès

"de mon Gouvernement. Mais on n'y réussira pas; je ne

"veux rien entendre de tout cela. Vous pouvez en être

"convaincu, et je Vous autorise à l'écrire à votre

"Gouvernement" — J'ai répliqué: "Les cléricaux, qui

"attaquent le Conseil Fédéral et ceux des Gouvernements

Cantonaux qui défendent les mêmes principes, ne sont pas

non plus Vos amis. — "Je le sais bien" a ajouté M<sup>r</sup>

Thiers.



" Je ne m'étais donc pas trompé, ai-je continué, en vous exposant, quelles conséquences aurait toute velléité d'intervenir dans cette affaire, sous quelque forme que se produise cette intervention, et je m'en réjouis sincèrement. Les bons rapports entre les deux pays dépendent de cette politique d'abstention et du respect de notre indépendance. —

Je me félicite d'autant plus de cette conversation avec M<sup>r</sup> Thiers que les antécédents du président de la République, ses discours sur le pouvoir temporel, comme aussi le langage d'un certain nombre de députés et la réserve dont M<sup>r</sup> de Rémusat ne s'est pas départi, ne me permettraient pas d'attendre une réponse aussi conforme au point de vue adopté dans cette question par le Conseil Fédéral.

J'avais l'intention de parler à M<sup>r</sup> Thiers de la ligne d'Italie, mais avant que j'eusse pu aborder ce sujet est survenu Lord Lytton, Ministre d'Angleterre pendant le congé de Lord Lyons. M<sup>r</sup> Lytton venait présenter sa femme au Président, ensuite que j'ai



de me borner à dire à M<sup>r</sup> Thiers que j'espérais trouver prochainement l'occasion de lui faire quelques communications au sujet de la ligne du Simplon.

Je ne manquerai pas de le faire dès que les circonstances seront propres & cela dans le même sens que vis-à-vis de M<sup>r</sup> de Rémusat, dans mon entretien d'hier, sur lequel Vous trouvez plus bas des indications. — M<sup>r</sup> Thiers n'aime pas les audiences particulières. Ce fait est bien connu des membres du corps diplomatique. Tout en dirigeant personnellement toutes les affaires jusque dans leurs détails, il préfère renvoyer les envois étrangers à ses ministres. C'est pour cela qu'on ne demande une audience particulière que lorsque cela est absolument nécessaire. Même dans les audiences particulières, M<sup>r</sup> Thiers aime à se tenir dans les généralités, et évite de venir à la question même, ce que M<sup>r</sup> Lanfrey lui-même a éprouvé lors de son dernier séjour. — On est donc forcé de choisir, au milieu des réceptions habituelles du soir, un moment favorable pendant lequel M<sup>r</sup> Thiers n'est pas entouré, ce qui n'est pas toujours facile. — J'ai donc lieu d'être satisfait



satisfait de mon entretien d'hier soir et de la déclaration faite spontanément par M. Thiers et d'un air bienveillant: "Le ne  
 ,, vous reui de tout cela. Vous pouvez écrire à votre gouvernement,  
 ,, ce que je viens de vous dire." Il semble que M. Thiers n'a pas  
 oublié les conséquences, pour le gouvernement de Louis Philippe,  
 de l'intervention en faveur des Jésuites et du Sonderbund.

III J'ai eu hier avec M. de Rémusat une longue conversation sur  
 la liqne d'Italie.

J'ai exposé les motifs qui devraient engager le gouvernement  
 français à ordonner <sup>d'office</sup> une enquête soit administrative soit judiciaire,  
 sur l'état des finances de la compagnie, et sur la gestion de M. de  
 La Valette.

Je dois me réserver de faire sur ce sujet un rapport spécial  
 qui partira lundi prochain, le temps me manquant aujourd'hui.

Je me bornerai donc ~~par conséquent à~~ à quelques détails  
 sur ce que j'ai dit à M. de Rémusat sur la question des  
 préparats et sur la mission de M. Djerme.



12

E. G.

M. de Rémusat

IV Passports

« J'ai vu avec plaisir, ai-je dit au ministre des affaires étrangères, que dans votre dernière note du 22 Février, vous avez reconnu que cette question s'était modifiée par suite de la suppression du passeport vis à vis de l'Allemagne. Les difficultés actuelles viennent donc du ministère de l'Intérieur.

J'ai renouvelé vis à vis de M. de Rémusat les arguments développés il y a quelques jours vis à vis de M. de Goulard.

M. de Rémusat a répété qu'en effet, le ministère de l'Intérieur n'avait pu encore se décider à adhérer à la demande de la Suisse. M. de Goulard prétend qu'il existe des relations continues et les menées entre les réfugiés communistes à Genève et les Français ou étrangers qui partagent leurs convictions à Lyon à Marseille et à Grenoble.

Les mots de M. de Rémusat ne laissent guère place à l'espoir de voir M. de Goulard renouer à brève échéance la présentation de certaines pièces propres à constater l'identité des voyageurs.

E. G.

H. de Rémusat  
jour après jourV Mission de M. Ozanne.

J'ai dit à M. de Rémusat que, d'après ce que j'avais pu



apprendre de M<sup>r</sup> Ozenne lui-même, celui-ci se rendrait à Berne avant d'aller à Vienne pour y examiner la révision des traités de commerce.

M<sup>r</sup> de Rémusat m'a dit qu'il croyait en effet que tel était le projet de M<sup>r</sup> Ozenne.

J'ai répondu qu'il serait certainement agréable au Conseil Fédéral et au Département du Commerce d'être prévenu quelque temps à l'avance de l'arrivée de M<sup>r</sup> Ozenne, afin de pouvoir réunir les matériaux nécessaires pour pouvoir entrer en pourparlers avec ce fonctionnaire. J'ai ajouté que la question était fort difficile & extrêmement délicate pour le Conseil Fédéral, en présence de l'opinion libre-échangiste non seulement des autorités fédérales, mais du peuple suisse tout entier. J'ai donc prié M<sup>r</sup> de Rémusat de tenir compte de cette position tout à fait spéciale du pays que j'ai l'honneur de représenter.

"Je comprends", a dit M<sup>r</sup> de Rémusat, qu'il ne sera pas très-facile de s'entendre sur l'objet de la mission de M<sup>r</sup> Ozenne".

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances



de ma plus haute considération

Le Ministre de la Confédération Suisse

Kern

A large, stylized handwritten flourish or signature mark, consisting of several sweeping, interconnected lines that extend downwards and to the right.



2114

Bundesrath vom 30. April 1873

Vjennig-Tiefenbühl

B. A.